

## **DEC111499DR15**

Décision du 28 juin 2011 portant création du Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité de la Délégation Aquitaine-Limousin

### **LE DIRECTEUR GENERAL,**

*Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;*

*Vu la circulaire FP/4 n° 1871 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;*

*Vu la décision n° 998432DCAJ du 8 février 1999 de création d'un comité d'hygiène et de sécurité du CNRS ;*

*Vu la décision n° 090005DRH du 25 janvier 2009 portant répartition des sept sièges des représentants du personnel aux comités d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3 ;*

*Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au Centre national de la recherche scientifique.*

### **DÉCIDE :**

Art. 1<sup>er</sup>. - Le Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité de la Délégation Aquitaine-Limousin, prévu par l'article 3 de la décision susvisée du 8 février 1999, est composé des membres suivants :

#### **1. Cinq représentants de l'administration :**

##### ***Titulaires***

- LECONTE Philippe, Délégué Régional pour la région Aquitaine-Limousin, Président ;
- DENOIRJEAN Alain, DR2, ACMO et responsable scientifique au SPCTS UMR 6638 ;
- HAUTREUX Sabine, ingénieur régional de prévention et de sécurité, Délégation Aquitaine-Limousin ;
- LE MOINE Catherine, DR2, PCR à l'INCIA - UMR 5287 ;
- MAGLIONE Mario, sous-directeur de l'ICMCB – UPR 9048.

*Suppléants*

- PARNIER Florence, adjointe au Délégué Régional pour la région Aquitaine-Limousin ;
- DONARD Olivier, Directeur de l'IPREM - UMR 5254 ;
- LEROUGE Loïc, CR1 au COMPTRASEC - UMR 5114 ;
- TETAUD Emmanuel, CR1 à l'IBGC - UMR 5095.

2. Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives

**SGEN - CFDT**

*Titulaires*

- LOMPRES Nicole, IR2, SET - UMR 5603 ;
- SAILLANT Pierre-Yves, IE1C, ADES – UMR 5185.

*Suppléants*

- MARBEUF Alain, CR1, LOMA - UMR 5798
- Pas de candidat

**SNCS - FSU**

*Titulaire*

- MARCHAND Alain, CR1, INCIA - UMR 5287.

*Suppléant*

- COUTUREAU Etienne, CR1, INCIA - UMR 5287.

**SNPTES - UNSA**

*Titulaire*

- Pas de candidat

*Suppléant*

- DOUAR Touati, AI, CBMN – UMR 5248.

**SNTRS - CGT**

*Titulaires*

- ELCHINGER Marie-Françoise, IEHC, SPCTS - UMR 6638 ;
- WATTIAUX Alain, IR1, ICMCB – UPR 9048.

*Suppléantes*

- BEPOLDIN Laurence, CR, Institut Bergonié INSERM ;
- PLANTARD Joël, IR1, LOMA – UMR 5798.

**SUD Recherche EPST**

*Titulaire*

- Pas de candidat.

*Suppléant*

- Pas de candidat.

**3. Le médecin de prévention coordonnateur du CNRS - Délégation Aquitaine-Limousin**

- Docteur DELORGE-AUCHE Patricia,

Le médecin de prévention - coordonnateur assiste aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 2. – Mme VILLARROYA-GIRARD Laure, Inspectrice Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche, assiste aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 3. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 4. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement avec lequel le CNRS a signé un contrat quinquennal de développement ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Talence, le 28 juin 2011

Pour le Directeur général délégué aux ressources  
et par délégation :

Philippe LECONTE  
Délégué régional

---

Délégation  
régionale

16

---



Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé  
de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité  
dans une unité du CNRS (ACMO)  
DEC 111136DR16

---

**Vu** la décision n° 080053 DR16 du 24 octobre 2008 nommant Bernard SCHNAKENBOURG agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS MOY 1600 (Délégation Paris Michel-Ange) ;

**Vu** son départ de l'unité;

Article 1

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène exercées par Bernard SCHNAKENBOURG dans l'unité du CNRS MOY 1600 (Délégation Paris Michel Ange) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mai 2011

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange